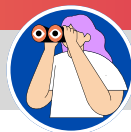


REJOIGNEZ LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE !

Oui, mais comment ?



Et si votre avenir professionnel était dans la Fonction Publique Territoriale ?

Vous avez envie d'un métier **qui a du sens** ?

La Fonction Publique Territoriale offre de nombreuses opportunités professionnelles, accessibles par recrutement direct ou par concours.

C'EST QUOI LA FPT ?



La Fonction Publique Territoriale regroupe des agents qui exercent dans les collectivités locales (Mairies, Départements, Régions) et établissements publics (Communautés d'agglomération, conservatoire, SDIS...). Intégrer la FPT permet d'accéder à des emplois au service de l'intérêt général tout en contribuant au service public à l'échelle locale.

POURQUOI INTÉGRER LA FPT ?

La FPT propose une grande variété d'emplois accessibles sous le statut de fonctionnaire, par concours ou sans concours, mais aussi sous le statut de contractuel.

Pourquoi postuler ?

- Pour le sens du service public : travailler pour l'intérêt général et pour son territoire, rendre service aux citoyens.
- Pour la diversité des métiers : plus de 250 métiers dans tous les domaines (éducation, culture, urbanisme, technique, environnement, administratif, santé, etc.).
- Pour l'évolution de carrière : formations régulières, mobilité interne, promotions.
- Pour la stabilité de l'emploi : un cadre professionnel sécurisé et durable.



COMMENT REJOINDRE LA FPT ?

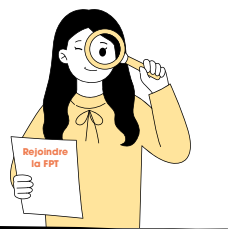
Les concours

- Ouverts à différents niveaux (sans diplôme, CAP/BEP, BAC, BAC +2, BAC +3 et plus).
- Ils se répartissent en 3 catégories, A, B et C, selon le niveau de responsabilité visé et le niveau de diplôme du candidat.
- Ils sont spécifiques selon les métiers et filières envisagés (bibliothécaire, infirmier, gestionnaire administratif, ATSEM, etc.).
- Ils donnent la possibilité au candidat d'être recruté en tant que fonctionnaire titulaire.

Le recrutement sans concours

- Des postes en tant que contractuel sont à pourvoir sous contrat : CDD, CDI, apprentissage.
- Il est possible d'être recruté directement en tant que fonctionnaire sans avoir de concours, sur certains types de poste de catégorie C.

La Fonction Publique Territoriale recrute !



- Consultez les offres d'emploi sur le site spécialisé : www.emploi-territorial.fr
- Consultez les dates des prochains concours sur le site : www.concours-territorial.fr.

Vous aurez également un aperçu de tous les domaines professionnels possibles !



Une question ? Contactez le CDG81 !

- **Service concours :**
05 63 60 16 62 / concours@cdg81.fr
- **Service emploi :**
05 63 60 16 67 / emploi@cdg81.fr



Retrouvez toutes nos informations sur

www.cdg81.fr